

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Quatorze Novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 5 Novembre 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	10
Excusés	3

Présents : BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BRETON Marc, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice

Secrétaire de séance : BOLLE Marie-Claire

DÉLIBÉRATION N°2024-44 – convention mécénat avec Sorégies pour illuminations de Noël

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a confié la pose et dépose de ces illuminations de Noël à Sorégies.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2023 n°2003-709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien matériel. La commune doit signer une convention avec Sorégies qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2024.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le mécène est évaluée à 1731 euros, calculée selon les règles fiscales en vigueur.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 15 Novembre 2024

La secrétaire de séance
Marie-Claire BOLLE



Le Maire
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20241114-D44_2024-DE
Reçu le 19/11/2024